



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 18124

Texte de la question

M. André Chassaing attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation des services de fret à la SNCF. De nombreux industriels se plaignent aujourd'hui des difficultés de la SNCF à assurer leurs missions de transport de marchandises et à satisfaire leurs demandes. C'est notamment le cas en Auvergne. La SNCF s'était donné des objectifs importants de développement du fret, impliquant notamment la stabilisation puis l'augmentation de la part de marché du fret ferroviaire au-delà des 20 % et le doublement du trafic d'ici à 2010. Elle s'est aussi donné les moyens de remplir ces objectifs en commandant plus de 600 nouvelles locomotives et de nombreux wagons, le renouvellement du matériel roulant étant devenu un impératif. Le ralentissement économique a, semble-t-il, remis en cause tous ces objectifs de long terme. Le budget de la SNCF pour 2003 abandonne l'objectif de doublement du trafic d'ici à 2010 et prévoit même des suppressions d'emploi au fret. Parallèlement, l'État semble remettre en cause la réalisation de nombreux projets ferroviaires structurants pour le territoire et ainsi l'inscription de notre politique des transports dans une logique nouvelle de développement durable : le dernier rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transport privilégie sensiblement la route. En conséquence, il lui demande dans quelle mesure il compte encourager le renouveau du fret ferroviaire dans notre pays et ainsi répondre aux attentes des industriels qui ont accepté de faire confiance à la SNCF, dans quelle mesure il pourra imposer de tels choix stratégiques de long terme. Attendue par nos concitoyens, la réorientation du fret de la route vers le rail nécessite en effet de lourds investissements de la part de la SNCF, de RFF et de l'État, et donc une volonté politique sans faille.

Texte de la réponse

Le Gouvernement considère que tout doit être mis en oeuvre pour obtenir la croissance durable du fret ferroviaire. Elle constitue un élément central de la politique de transport contribuant au développement durable qu'il conduit. C'est à cette fin notamment qu'une mission sur ce sujet a été confiée aux sénateurs Haenel et Gerbaud. Les pouvoirs publics considèrent également que la SNCF doit jouer un rôle central dans ce cadre en utilisant toutes les possibilités offertes : par la demande exprimée par l'opinion publique d'un meilleur équilibre entre les différents codes du transport de fret, par l'élargissement de l'Europe en 2004 qui va se traduire par une forte évolution des flux de transports de marchandises à longue distance. Sur ces flux, le rail peut et doit être compétitif par rapport à la route et par l'ouverture du fret international. Le Gouvernement partage l'objectif de l'entreprise d'être, dans ce contexte en forte évolution, l'un des tous premiers opérateurs ferroviaires à l'échelle de l'Europe ; il fait confiance à la SNCF et aux cheminots pour atteindre cet objectif. Il partage le diagnostic porté par l'entreprise qui estime que le développement de l'activité fret de la SNCF nécessite d'améliorer fortement l'efficacité de l'appareil de production, pour dégager des marges de manoeuvre permettant de conquérir des marchés nouveaux, notamment en trafic international. Le Gouvernement soutient donc la démarche proposée par la SNCF qui a été présentée par son président au conseil d'administration du 19 novembre. Cette démarche comporte trois volets : l'amélioration de la qualité du service offert aux clients, notamment sur l'industriel. Cette amélioration est indispensable pour reconquérir leur confiance, et permettre une évolution des prix, une

organisation de l'activité plus efficace et plus économique, une politique commerciale reposant sur une analyse fine des trafics qui donne la priorité aux trafics à contribution positive afin de rétablir l'équilibre financier de cette activité. Dans ces conditions, l'État a décidé d'investir aux côtés de l'entreprise pour que l'activité fret retrouve sa viabilité économique et sa dynamique de croissance. Cet investissement de l'État en tant qu'actionnaire est possible, dès lors, que les efforts propres de l'ensemble de l'entreprise permettent d'assurer avec succès le plan de redressement du fret. Les clients de la SNCF, les contribuables, mais également, la Commission européenne au titre de ses responsabilités en matière de concurrence et de politique des transports devraient pouvoir compter sur la réalisation effective de ces efforts. L'investissement de l'Etat prendra la forme d'une dotation en capital dont le montant et les modalités seront déterminés en accord avec la Commission européenne. Cette aide viendra compléter l'effort très substantiel du Gouvernement pour le transport ferroviaire dans le projet de loi de finances 2004.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18124

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3619

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 505